Accusé certifié exécutoire Réception par le préfet : 09/04/2018

COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement de CARPENTRAS

Département de VAUCLUSE

Séance du 5 avril 2018

L'An deux mille dix-huit, le cinq avril à dix-neuf,

Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 24 le CONSEIL MUNICIPAL de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de Philippe de BEAUREGARD, Maire.

N°2018/DELIB/020

Objet:

Budget principal 2018 Commune de Camaret-sur-Aigues

> Rapporteur : Sylvette GILL

Etaient présents: Elvire TEOCCHI, Hervé AURIACH, Christine WINKELMANN, Lionel MURET, Michel LAGARDE, Sylvette GILL, Jean-Michel MARLOT, adjoints. Christiane VEZIAN, Raymond KARASZI, Jean-Luc DA COSTA, Patricia ROCHE, Jean-François LEROY, Antonio MUGA, Marlène THIBAUD, Jean-François MENGUY, Laurent ARCUSET, Michel PAÏALUNGA, Martine CELAIRE, Pascal GILL, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés: Annick GUERRERO donnant procuration à Sylvette GILL, Emilie LAGIER donnant procuration à Jean-François LEROY, Fanny CUER donnant procuration à Hervé AURIACH, Georges POINT donnant procuration à Michel PAÏALUNGA Renée SOVERA, Jean-Paul MONTAGNIER, Stessy DEROSIER.

Considérant la désignation de Monsieur Michel LAGARDE, comme secrétaire de séance,

Le Conseil Municipal,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 22 mars 2018,

Vu l'examen en commission des finances du 28 mars 2018,

Vu la reprise des résultats de l'exercice 2017,

Vu la décision relative aux taux des taxes directes locales pour l'année 2018,

Considérant que le budget primitif 2018 se présente équilibré en dépenses et en recettes dans les deux sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Section de fonctionnement : 5 540 597,89 € Section d'investissement : 1 637 301,37 €

DECIDE à la majorité des voix – 18 POUR – 4 CONTRE (Marlène THIBAUD, Jean-François MENGUY, Laurent ARCUSET et Martine CELAIRE) – **2 ABSTENTIONS** (Michel PAÏALUNGA et Georges POINT ayant donné procuration à Michel PAÏALUNGA) :

• D'approuver le budget primitif 2018 de la Commune de Camaret-sur-Aigues.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Philippe de BEAUREGARD, Maire



Acte certifié exécutoire Dès sa réception en Préfecture le : _ 9 AVR. 2018 Et sa publication le : 1 0 AVR. 2018

